



UP4 – La péninsule de la Hague*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers** : deux ateliers exploratoires (A1, A12) pour le secteur S3¹ et un atelier mutualisé (A15)

rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (S3 et S4)¹.

Un total de **30 personnes** a participé, sans double pour ce cas. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des professionnels et le Conservatoire du Littoral.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A3-18/06/2019 A12-10/10/2019	Ateliers mutualisés A15-15/10/2019
CA Cotentin_ S3	6	16
CA Cotentin_ S4	8	
Nombre total de participants		30

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « La Hague et sa côte sauvage »

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé proposé de « La Hague et sa côte sauvage » est unanimement reconnu.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Les quatre propositions ont recueilli finalement l'accord des participants comme représentations de l'unité paysagère.

- Dans l'un des Ateliers, il y a eu une nette préférence exprimée pour la représentation n°3 qui met en scène cette combinaison « *des plages de galets et le relief* » typique de la Hague. Pour les représentations n°3 et 4, « *C'est bien le patrimoine bâti qui est mis en avant* »
- 1 : « *Cela représente la côte des falaises* »
- 2 : « *C'est bien l'image de la côte plate* » pour certains, mais aussi « *la carte postale de la Hague vue de l'extérieur* » pour d'autres participants



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation de l'unité paysagère principalement autour de ses **trois espaces paysagers** qui la caractérisent : la côte sauvage, le plateau de la Hague et le bocage agricole.



- De façon très unanime, l'unité paysagère se caractérise par **sa côte sauvage**. Le tracé du chemin de grande randonnée, le GR223, est le principal axe structurant de cet espace qui s'organise autour de deux paysages, de part et d'autre de l'anse de Vauville.

Depuis la partie nord de l'anse de Vauville jusqu'à Landemer, village situé de l'autre côté de la pointe de la Hague, s'étend la côte des falaises et des dunes. C'est l'espace le plus emblématique de la côte sauvage de la Hague, « *domaine dédié à la Nature et au Paysage* ». Ici, le regard se tourne tantôt vers l'horizon maritime dont les nombreux points de vues cités attestent de l'attrait (Nez de Jobourg, Pointe de Houpret, Pointe de Nez, point de vue de la Baie des Fontenelles ...), tantôt vers les prairies maritimes maillées de murets de pierres qui

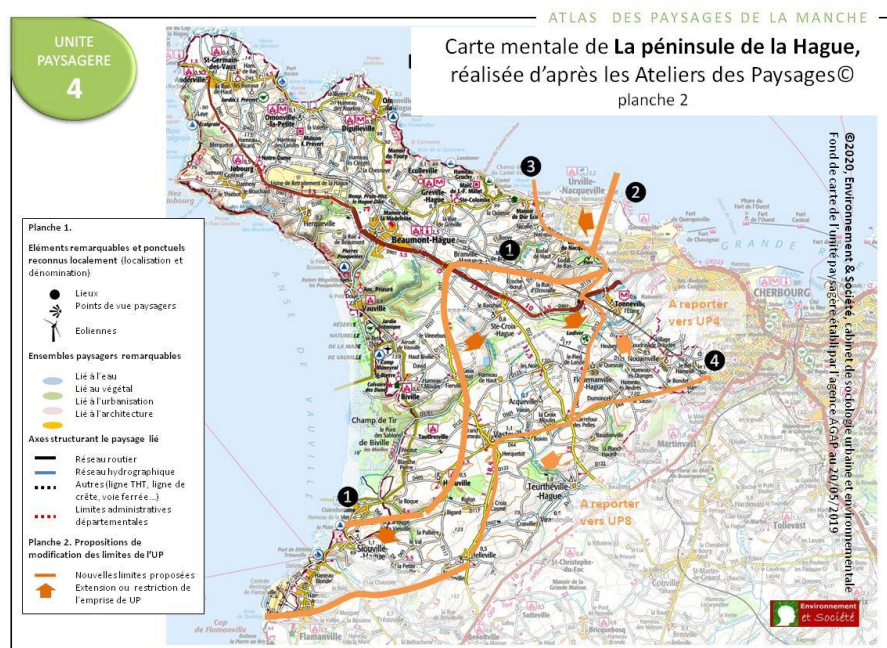
bordent l'océan à partir des villages comme ceux les plus septentrionaux, de Saint-Germain-en-Vaux et d'Auderville. Dans la deuxième partie sud de l'anse de Vauville, la côte devient principalement dunaire. Le changement de paysage se traduit aussi par le changement des activités humaines qui y sont pratiquées. Ici, c'est le domaine des activités de sport et loisir nautique comme le spot de sky-surf cité à proximité de Siouville-Hague.

- Le deuxième ensemble paysager reconnu est le **plateau de La Hague** où s'est installée l'usine de retraitement de La Hague. Au-delà du site industriel qu'il représente, Beaumont-Hague constitue la porte de la « Pointe de la Hague ». La route départementale, la D901, est l'axe routier structurant l'espace de la Hague à partir duquel l'unité paysagère est accessible.
- Enfin, le troisième espace paysager est celui du **bocage agricole** qui annonce l'insertion de La Hague dans l'espace plus large du Cotentin. C'est dans ce sens, que l'espace bocager est avant tout perçu comme une zone de transition, entre La Hague et le reste du Cotentin avec deux points d'ancrage que sont, le village de Branville-Hague au nord, les landes de Vauville et l'espace dunaire qui s'étend entre Biville et Tourfresville, à l'ouest. A souligner également comme espace-frontière cité par les participants, la Départementale D37 qui offre un défilé de points de vue tant sur le bocage que sur le littoral.

Les limites de l'unité paysagère

La discussion sur les limites retenues pour l'unité paysagère, a été conduite dans ce cas au cours de deux Ateliers exploratoires différents

rassemblant 14 personnes, sans double compte. Elle porte essentiellement sur deux limites.



D'abord, et de façon assez unanime, l'intégration du plateau agricole et bocager a fait discussion avec des appréciations graduelles. Pour certains participants, le plateau agricole et bocager n'est pas un élément constitutif de l'unité paysagère de La Hague. A ce titre, l'unité paysagère de La Hague devrait s'arrêter à partir de là (ligne 1). Pour les autres, le plateau définit le rétro-littoral. Pour eux, il conviendrait d'inclure une partie de ce plateau allant de Brainville-Hague jusqu'à Vasteville comme une zone tampon (ligne 3). Les discussions rebondissent sur les limites conjointes entre de l'unité paysagère relative à Cherbourg (lignes 2 et 4) qui sont reportés dans ladite unité paysagère.

La deuxième partie des échanges a concerné la limite sud de l'unité paysagère, à retenir. Plusieurs participants ont cité la plage du Platet à la hauteur de Siouville-Hague, ce qui correspondrait à une réduction de l'emprise spatiale proposée de l'unité paysagère. D'autres reconnaissent l'usine de Flamanville comme limite de l'unité paysagère.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

Les dynamiques rapportées par les participants, concerne la restauration du patrimoine des murets et la cohabitation entre « La Hague » et le tourisme.

- **Patrimonialisation du paysage avec la reconstruction de murets de pierres, d'origine agricole**

Depuis 2001 environ, un mouvement important de reconstruction des murets de pierre a été engagé, en partenariat avec les agriculteurs présents sur site. La Communauté de Communes de La Hague s'est tout particulièrement investie sur ce thème.

Cette prise de conscience générale se traduit d'abord par une augmentation importante du nombre de murets restaurés. Dans un deuxième temps, ce mouvement de reconstruction des murets a induit l'installation de deux facteurs favorables à la gestion de la qualité paysagère ; la revalorisation des pratiques et des savoirs locaux qui sont nécessaires à la rénovation du bâti ancien, la patrimonialisation des paysages de la Hague, c'est-à-dire à l'identification de marqueurs identitaires du « Paysage de la Hague »

qui soient reconnus et partagés entre les acteurs publics, agricoles, associatifs et les habitants.



Les murets de pierre de La Hague, © site de la Commune de la Hague www.lahague.com

- **La deuxième dynamique soulignée et qui vient accélérer la première, repose sur l'augmentation de la fréquentation touristique.**

La confrontation qu'il y a eu pendant les années 1990 entre l'installation de « La Hague » sur le plateau d'ajoncs et de fougères et le développement de l'activité touristique liée à la côte, semble aujourd'hui dépassée. La fréquentation touristique qui consiste principalement à profiter des paysages offerts en parcourant à pied le sentier côtier pose désormais le problème de l'entretien et de l'aménagement du GR223, de l'accueil touristique en termes d'hébergement et de repos. Pour plusieurs participants, l'enjeu serait de *« trouver les bonnes réponses aux besoins de l'activité touristique sans venir s'opposer au caractère « sauvage » tant recherché de la bande littorale »*.